

PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 17 avril 2024

Délibération PNMM_cdg_2024_06_Composition_Commission_Pirogue_traditionnelle Composition de la commission thématique sur la Pirogue traditionnelle

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R.334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu la délibération PNMM_del_bur_2023_16_Creation_commission_Pirogue_traditionnelle portant création de la commission thématique sur la Pirogue traditionnelle adoptée par le Bureau du Parc naturel marin de Mayotte le 2 novembre 2023,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1:

La commission thématique sur la révision du Plan de Gestion est composée des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des structures et établissements suivant :

- Fédération Mahoraise des Associations Environnementales
- Association Canoë-Kayak Touristique et Sportif de M'Bouini
- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer
- Mayotte Nature Environnement
- Association Amicale des Piroguiers de Mayotte

Article 2:

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALAN